

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

-----  
**ARRONDISSEMENT**  
Nancy

-----  
**CANTON**  
Malzéville

Nombre de conseillers en exercice	10
de présents	6
de votants	8

**OBJET**

*2024-11*  
*Tarif travaux réalisés par*  
*l'employé communal chez les*  
*particuliers*

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES**  
**DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*Du 4 avril 2024*  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Guy FURDIN ; Arnaud MELINE ; Olivier KUBLER ; Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT.

Etaient absents et excusés : David RICHARD, Fabrice WIEGERT.

Pouvoirs : David RICHARD à Paulette CLEMENT, Fabrice WIEGERT à Dominique MATHEY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation établie le 21/03/2024

Transmise à la Préfecture le  
08/04/2024

Le maire informe les conseillers que le coût horaire facturé aux particuliers dans le cadre d'interventions d'entretien (espaces vert, élagage...) sera de 13€/heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le tarif horaire de 13€/heure pour les travaux d'entretien chez les particuliers.

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 4 avril 2024  
Le Maire, Dominique MATHEY

